



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;
: MM. TAVERNINI, OZEN, GRENIER, GEERAERTS, STANDAERT, Echevins;
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, BANCU, CHARLIER, GROLAUX, TROTTA,
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,
SIDIS, Conseillers.
D. STAMPART, Directeur Général.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, ouvre la séance à 19h00. Il excuse Madame AZZAZ, Conseillère PS.

Le Bourgmestre demande l'inscription de trois points d'urgence libellé comme suit :

**- ZONE DE SECOURS HAINAUT-EST - ADOPTION DE LA CLEF DE REPARTITION
- DOTATION COMMUNALE 2017 - POUR DECISION**

**- CONTRAT DE RIVIERE SAMBRE ET AFFLUENTS – PROGRAMME D'ACTIONS
2017-2019 - A) PARTENARIAT 2017-2019 – POUR APPROBATION B) QUOTE-PART
ANNUELLE COMMUNALE – POUR APPROBATION**

**- INTERCOMMUNALE – ISPPC – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22
DECEMBRE 2016 – POUR DECISION**

Le vote sur l'urgence est demandé. Le Conseil accepte l'urgence pour les trois points à l'unanimité.

SEANCE PUBLIQUE

**1. POINT D'URGENCE - ZONE DE SECOURS HAINAUT-EST - ADOPTION DE LA CLEF
DE REPARTITION - DOTATION COMMUNALE 2017 - POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**2. 1.813 – POINT D'URGENCE - CONTRAT DE RIVIERE SAMBRE ET AFFLUENTS –
PROGRAMME D'ACTIONS 2017-2019 - A) PARTENARIAT 2017-2019 – POUR
APPROBATION B) QUOTE-PART ANNUELLE COMMUNALE – POUR APPROBATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**3. -1.842 – POINT D'URGENCE - INTERCOMMUNALE – ISPPC – ASSEMBLEE GENE-
RALE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2016 – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

4. -1.851.12 – ASBL AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI - INSCRIPTION DE L'ECOLE



COMMUNALE DE ROSELIES EN TANT QU'UTILISATEUR - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

5. -1.851.12 – ASBL AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI - INSCRIPTION L'ECOLE COMMUNALE DU FUTUR SIMPLE EN TANT QU'UTILISATEUR - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

6. -1.851.12 – ASBL AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI - INSCRIPTION DE L'ECOLE COMMUNAL D'AISEAU-CENTRE EN TANT QU'UTILISATEUR - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

7. -1.851.12 – ASBL AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI - INSCRIPTION DE L'ECOLE COMMUNAL DE PRESLES EN TANT QU'UTILISATEUR - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

8. OBJET : -1.855 –AME- VOYAGE SPORTS D'HIVER 2017-PARTENARIAT AVEC UN OPERATEUR DE VOYAGE-FIXATION DES CONDITIONS- POUR DECISION.

Monsieur TAVERNINI, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

9. 1.824.508. - MAISON DU TOURISME DU PAYS DE CHARLEROI - CONTRAT PROGRAMME 2017-2019 - POUR APPROBATION.-

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, se réfère à une abstention précédente, fondée sur une question centrale : quel objectif poursuit-on en renouvelant ce contrat programme alors que nous n'avons plus d'office du tourisme. Si nous acceptons ce contrat programme, qu'obtiendrions nous ?

Monsieur TAVERNINI, Echevin, répond que la promotion assurée par Charleroi, la reproduction de fascicules pour diffuser nos informations touristiques sont des outils utiles même si nous n'avons pas actuellement d'Office du Tourisme.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, dans sa réplique, propose de creuser un peu les projets possibles. Quand on examine ce que l'on peut obtenir cela permettrait de développer des parcours de promenades, des visites guidées, le tourisme d'un jour. Il faut cependant la volonté d'investir du temps et des ressources.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, et Monsieur TAVERNINI, Echevin, complètent la réponse en évoquant diverses actions qui sont envisagées dans le même ordre d'idées que ce qui est évoqué par le chef de groupe Ensemble.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, rappelle combien notre patrimoine est remarquable. Il pense qu'il est important de le faire connaître. Un inventaire serait précieux et il convient de le dresser. Il souligne l'intérêt d'intégrer le patrimoine historique et les producteurs locaux, qui sont nombreux et qui pourraient bénéficier de promotions au



travers d'activités comme les marches gourmandes ou vouées à la découverte du territoire communal et à son histoire.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

10. -2.083.54 - PERSONNEL COMMUNAL - CONGES OFFICIELS - CALENDRIER DES CONGES POUR 2017 - POUR INFORMATION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

11. -2.083.54 - PERSONNEL COMMUNAL - CONGES COMPENSATOIRES POUR L'ANNEE 2017 - POUR INFORMATION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

12. OBJET : DECISIONS DE TUTELLE - ARTICLE 4 DU REGLEMENT GENERAL DE COMP-TABILITE COMMUNALE - COMMUNICATION - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, tient à souligner que les remarques du groupe ou des collègues ont été reprises par le Ministre, qui insiste sur le fait que l'assainissement et la réhabilitation devront être mise à la charge du cédant, en cas de non subventionnement des opérations prévues pour dépolluer le site. Il demande que les remarques soient bien intégrées à la décision et que l'on en tienne compte pendant le déroulement des opérations prévues.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

13. PATRIMOINE COMMUNAL – DEMANDE DE REPRISE DE VOIRIES AU SEIN DU LO-TISSEMENT « BELLE-VUE » A PRESLES – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

14. -1.777.614 – INTERCOMMUNALE – ICDI – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2016 – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, pose deux questions :

1. Les contacts avec l'ICDI même en tant que mandataire communal et en appelant un numéro réservé sont très compliqués, le call center n'a pas les informations utiles pour les mandataires et il faut se débrouiller autrement.

2. Nous supportons les nuisances et nous n'avons même pas de services comme les autres communes. Le parc à conteneur que nous pouvons utiliser se trouve à Couillet. Existe-t-il un projet pour que nous ayons un parc à conteneur sur notre territoire?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, dit que des renseignements seront pris à propos des contacts pour améliorer les choses. Pour le Parc il convient que la situation n'est pas du tout normale et que le Collège s'en est inquiété aussi. Aucune réponse ne nous est encore parvenue.



Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, dit que le parc pour AP, Châtelet et Farciennes, aussi important que celui de Montigny le Tilleul est prévu dans le plan stratégique et le contrat programme mais que la RW doit approuver le projet.

Monsieur GRENIER, Echevin, à propos des contacts, explique que la réception a dû déménager et que cela a perturbé les communications. Cependant, s'il n'y a pas de contacts meilleur, il faudra questionner l'ICDI.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, estime que le rapport est intéressant, fourni et chiffré. Il reconnaît la difficulté à traiter l'ensemble des sujets importants mais remarque que l'incinération est prioritaire dans la stratégie. Les intentions sont exprimées en terme de moyens de développement à accorder, notamment la poubelle à puce.

Il évoque les chiffres des fermenticides, très inférieurs dans les chiffres de l'ICDI à ceux de la zone. Il souligne le fait que les collectes sélectives ne sont pas analysées avec un objectifs d'accroissement. Cela démontre une volonté de ne pas aller du tout dans les alternatives avant que le four ne fonctionne.

Les poubelles à puce sont mentionnées avec l'objectif d'accroître de 7T en 3 ans. Or nous avons gagné 90T. Ceci confirme ses craintes, la pollution globale va augmenter avec un autre four et les charges incluent les amortissements et les emprunts qui devront être compensé par une utilisation maximale du four. Des chiffres il apparaît clairement que le four ne servira à rien et coûtera plus cher.

Il déclare que le groupe votera non car la voie stratégique n'est pas la bonne.

Monsieur GRENIER Echevin, répond que les poubelles à puce en moindre accroissement ne sont pas de la responsabilité de l'ICDI mais des communes qui ne s'engagent pas.

Monsieur MARIQUE, dans sa réplique, déplore une politique sous régionaliste qui refuse des partenariats. Il est certain que l'on ira chercher des déchets ailleurs pour rentabiliser la capacité du nouveau four.

Un débat sur les méthodes est lancé entre MM MARIQUE et GRENIER.

Concluant, Monsieur MARIQUE pointe la p 50 du plan stratégique et un aveu inquiétant : "possibilité de traiter les pollutions historiques". Cela soulève des questions sur le type de pollution et sur les méthodes envisagées.

Le point est admis 17 oui, 2 non (Mrs MARIQUE et SIDIS) et 1 abstention (Mr GROLAUX).

Voir délibération – folio

15. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

16. -1.82 – INTERCOMMUNALE – IDEFIN – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2016 – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

17. -1.824.112 – INTERCOMMUNALE – IPFH – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2016 - POUR DECISION



Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

18. -1.82 - INTERCOMMUNALE – IGRETEC – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2016 - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

19. CONVENTION DE MARCHE CONJOINT ENTRE LA COMMUNE ET LE C.P.A.S POUR LA PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC DE SERVICE EN VUE DES ENTRETIENS ET DEPANNAGE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIAL – POUR APPROBATION.

Monsieur STANDAERT, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

20. -1.777.81 - ETUDE POUR LA DÉPOLLUTION, L'ASSAINISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE SARCH145 "DIT ANCIENNE SOUDIÈRE D'OIGNIES" - POUR DÉCISION. CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES - POUR APPROBATION - MODE DE PASSATION DE MARCHÉ - POUR DÉTERMINATION.

Monsieur STANDAERT, Echevin, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, déplore que l'on n'en soit que là. Il souligne les disparités des chiffres entre budgets et projets. Il souhaite savoir ce qu'il en est des subsides alloués au projet abandonné de Pont de Loup. Sera-t-il transféré sur un autre qui serait plus coûteux ou plus exigeant du fait des découvertes de pollutions supplémentaires?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, confirme que le montant de Pt de Loup sera transféré à la Soudière, avec l'accord de la RW.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, en conclut que les chiffres sont incorrects et qu'un courrier confirmant le transfert et l'adaptation des montants a été envoyé après 2011 par la RW. Il ne le voit pas.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande ce qu'il en est concrètement de la disposition de la page 17 qui dit que si le coût de l'assainissement est supérieur au subside, le bureau d'étude arrêtera à la phase 1.

Monsieur GRENIER, Echevin, et Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répondent que c'est pour permettre de se dégager de la suite et conformément à la convention de se tourner vers le propriétaire pour assumer l'assainissement.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

21. -1.777.81 - SITE SAR CH142 -ASSAINISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DIT "FONDERIE ET EMAILLERIE PAITRE BRUYERE" - AVENANT N°1 - POUR APPROBATION.

Monsieur STANDAERT, Echevin, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, estime que les zones n'ont pas été étudiées assez dans le détail car on y trouve matière à supplément d'intervention et à interrogation sur la nature des pollutions. Heureusement que par rapport à ce qui pourraient se produire



c'est encore mesuré, mais il y a manifestement des zones d'ombres.

Monsieur STANDAERT, Echevin, et Monsieur GRENIER, Echevin, abondent dans son sens et exposent les moyens et projets envisagés pour lever les doutes et les inquiétudes sur les zones en cours d'analyse ou de traitement.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

22. -2.087.42 - PERSONNEL COMMUNAL - ALLOCATION DE FIN D'ANNEE 2016 - OCTROI - POUR DECISION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications. Il confirme le taux de 20% pour 2016.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, confirme la position prise en 2015 et conteste le taux de 20%, qui a été maintenu quelque soit la situation. on peut comprendre les difficultés; mais c'était le même taux avec un boni supérieur. Ici, la trajectoire budgétaire est plongeante mais cela ne donc justifie pas le maintien de ce taux insuffisant au regard de ce que le personne est en droit d'attendre.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, ne conteste pas le principe de la prime mais bien le taux.

Monsieur GRENIER, Echevin, rappelle qu'il y a, en plus de la prime, des chèques repas, estimés à la moitié d'une prime annuelle.

Le point est admis par 12 oui (PS) et 8 non (Mrs MARIQUE, CHARLIER, GROLAUX, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ, KAYA et SIDIS).

Voir délibération – folio

23. SERVICES POSTAUX - RATTACHEMENT AU MARCHÉ N° 2016/005 DE LA PROVINCE DU HAINAUT AFIN DE BÉNÉFICIER DE CONDITIONS AVANTAGEUSES - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

24. ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE - FOURNITURE D'IMPRIMANTES, DE SCANNERS ET DE LEURS ACCESSOIRES - CONVENTION D'ADHESION AU MARCHÉ N°2014M006 DE LA DTIC DU SPW AFIN DE BÉNÉFICIER DE CONDITIONS AVANTAGEUSES - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

25. ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE - FOURNITURE DE MATÉRIELS POUR LES RESEAUX - CONVENTION D'ADHESION AU MARCHÉ N°2014M009 DE LA DTIC DU SPW AFIN DE BÉNÉFICIER DE CONDITIONS AVANTAGEUSES - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

26. ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE - FOURNITURE DE SERVEURS EN ACHAT ET LOCATION OPERATIONNELLE SANS OPTION D'ACHAT ET ACCESSOIRES SERVEURS EN ACHAT - RATTACHEMENT AU MARCHÉ N° 24639 DE LA PROVINCE



DU HAINAUT AFIN DE BENEFICIER DE CONDITIONS AVANTAGEUSES - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

27. ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE - FOURNITURE DE SERVEURS ET DE SYSTEMES DE STOCKAGE - CONVENTION D'ADHESION AU MARCHE N°2014M008 DE LA DTIC DU SPW AFIN DE BENEFICIER DE CONDITIONS AVANTAGEUSES - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

28. MOTION D'IMPLANTATION QUARTIER MILITAIRE EN HAINAUT - SOUTIEN - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, reconnaît que le texte et l'esprit de la motion sont corrects. Cependant, il n'apprécie pas un esprit un peu "polémique-politicien". Il n'est pas question, dans son esprit, d'aller vers une motion qui au-delà de la défense de l'implantation, fait un procès d'intentions sur base de "visions stratégiques" et pour un dossier qui, à ce stade, n'aborde pas la question. Si la référence se fait sur ce qui pourrait venir, il importe de préciser que c'est le risque et les arguments "pro-hennuyers" qu'il faut mettre en avant. Il souhaite que tout ce qui concerne les décisions éventuelles soit supprimé. Le MR est en accord avec l'objectif mais ne veut pas qu'il serve de toile de fond à un débat qui consisterait à anticiper et critiquer des décisions du Fédéral.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, comprend et pense que la proposition est raisonnable. il propose que le Dg retravaille le texte.

Le point est admis à l'unanimité, sous réserve de voir actés et intégrés au texte voté les changements demandés par le MR .

Voir délibération – folio

29. PERSONNEL COMMUNAL - PRESENTATION DE L'EVOLUTION DE L'ORGANISME ET DES OUTILS DE DEVELOPPEMENT - POUR INFORMATION

Le DG présente son exposé avec le support PPT "Grh 2016" en annexe de la délibération et qui leur sera adressé pour y revenir en cas de besoin. Le DG donne aussi quelques informations sur le recrutement en cours, sur les projets liés à la prévention.

Monsieur HUCQ demande comment mobiliser les volontés et susciter la participation du personnel, en donner une version adaptée aux différents agents? Comment utiliser scillus en aboutissant à une GRH adaptée à AP et aux agents?

Le DG répond en rappelant sa méthode : fonction - postes avec participation - définition des missions (polyvalence).

Monsieur JP MARIQUE pose un problème : que se passe-t-il si on affecte quelqu'un à une tâche qu'il ne maîtrise pas ou avec un outil qu'il ne connaît pas?

Le DG répond que la réponse est surtout du côté de la définition du poste de travail qui doit comporter aussi une fiche de l'analyse de risque du CIPP. Celui-ci est en train d'élaborer un recueil de fiches de sécurité par poste de travail avec toutes les précautions à prendre et par outil avec toutes les compétences et les précautions requises pour s'en servir. Le DG insiste sur la parfaite connaissance que la hiérarchie



doit avoir de ce type d'information car avant toute tâche confiée il faut une vérification avec l'agent de ce qu'il devra faire et de sa capacité à le faire. Si un accident arrive il faut prouver que la ligne hiérarchique était consciente des risques, a équipé et informé le travailleur suffisamment, l'a encadré et reçu l'assurance que l'agent avait bien toutes les compétences techniques pour mener à bien et sans risque (hors incident imprévisible) son travail. Il insiste sur l'encadrement par des autonomes des agents d1 ou e. Le projet d'organigramme affinait la hiérarchie pour garantir un encadrement plus large. Ce n'est pas la culture d'AP qui éclate les équipes du fait de la grandeur du territoire et des niveaux.

Monsieur JP MARIQUE prolonge la réflexion et en conclut qu'il s'agit donc de vérifier qu'il n' a pas d'erreur ou de négligence sur le plan administratif? Il souligne le fait que les exigences peuvent être rencontrées dans de grandes entreprises mais que la taille de notre administration et la nécessaire polyvalence des agents sur le terrain est notre base de travail. Comment faire donc pour respecter la règle tout en gardant une capacité de gestion du planning souple et efficace? A-t-on des exemples de communes de même taille qui fonctionne ainsi, et notamment avec Scillus, et les fonctions?

Monsieur VALENTIN réagit en soulignant que l'outil garantit un apport externe avec analyse et collecte des diverses et qu'il y a derrière une réflexion stratégique.

Le DG confirme que la polyvalence est une question très pointue et qu'il ne faut pas désigner une personne à une autre tâche parce qu'elle est là mais parce qu'elle peut l'assumer sans se mettre en danger et sans mettre l'équipe et l'utilisateur en danger.

Monsieur GROLAUX s'inquiète de la nécessité de faire face à des besoins de formations, donc à des moyens qui vont exploser pour s'adapter à la polyvalence nécessaire. Il souligne aussi la difficulté de former efficacement des agents qui ne passent pas le cap et doivent recommencer. Quelle réaction de la hiérarchie?

MM VALENTIN et GRENIER rappelle l'évaluation, la définition du besoin et donc des réponses adaptées.

Le DG passe alors à la présentation des organigrammes. Il insiste sur la transition avec les personnes qui vont partir. Il rappelle qu'il a demandé aux agents en "voie" de fin de carrière d'établir une sorte de check liste des tâches et processus (note : test sur EC et logement - Appui administratif AME mais pas encore généralisé). Il souligne l'importance de l'encadrement de cette mission, (note du Dg : via le CODIR notamment), car c'est le seul moyen pour atténuer le choc du départ des agents en congé de maladie probable à leur fin de carrière et qui ne peuvent être remplacés tant qu'ils sont une charge pleine pour le budget et garantir que les collègues pourront aussi aider à pallier cette absence. (note du Dg :L'individualité et la polyvalence sont des mélanges explosifs). Il termine en évoquant l'analyse des risques CVL. Il remercie encore le Conseil de lui avoir donné la parole.

Le Bourgmestre donne la parole à Monsieur CHARLIER, qui souligne que le courrier envoyé au Collège pour envisager ce débat, se limitait à l'évolution de l'organigramme depuis février et il ne s'attendait pas à un exposé aussi détaillé. L'analyse montre la complexité et le temps. Mais l'important est de vouloir atteindre l'objectif. On constate qu'il y a une volonté d'y arriver. Merci encore pour les détails.

Monsieur HUCQ demande s'il n'est pas possible d'organiser un groupe de travail. Le Bourgmestre parle d'un groupe de travail.

Monsieur VALENTIN rappelle tout le travail stratégique fait par le Collège et mis par écrit par l'Administration. Il y a donc un travail de réflexion politique qui existe comme base.

Monsieur MARIQUE demande que des propositions de réunions soient envoyées quand



ce sera possible.

Le Bourgmestre conclut sur le point et passe au point suivant.

Voir délibération – folio

30. -2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2016 - POUR DECISION

Le procès-verbal de la séance publique du 24 octobre 2016 est admis à l'unanimité.

Après le vote de ce point, le Bourgmestre ferme la séance publique, remercie le public et invite les conseillers à rester en place pour entamer directement la séance huis clos.

Voir délibération – folio

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 28 NOVEMBRE 2016.

Par le Conseil :

Par ordre,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre-Président,

D. STAMPART

J. FERSINI

PROVINCE DE HAINAUT
Arrondissement de Charleroi



COMMUNE D'AISEAU-PRESLES
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles